

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 24 juin 2016	N° 2016-365

Convocation du 17 juin 2016

Aujourd'hui vendredi 24 juin 2016 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Alain DAVID, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jean-Pierre GUYOMARCH, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Kevin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain SILVESTRE à M. Erick AOUIZERATE
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH
Mme Emmanuelle AJON à M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET
M. Michel HERITIE à Mme Josiane ZAMBON
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean TOUZEAU
M. Jacques BOUTEYRE à Mme Frédérique LAPLACE
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Elisabeth TOUTON
M. Vincent FELTESSE à Mme Véronique FERREIRA
Mme Dominique IRIART à M. Jean-Jacques BONNIN
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU
Mme Conchita LACUEY à Mme Michèle FAORO
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Franck RAYNAL à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 10h40
Mme Emmanuelle CUNY à M. Fabien ROBERT jusqu'à 9h40
M. Yohan DAVID à M. Philippe FRAILE-MARTIN jusqu'à 10h15
Mme Michèle DELAUNAY à M. Gérard DUBOS jusqu'à 9h50
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Gladys THIEBAULT jusqu'à 10h20
M. Eric MARTIN à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 10h40

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. COLOMBIER jusqu'à 10h00

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 24 juin 2016	Délibération
	Direction générale Mobilité Direction des infrastructures et des déplacements	N° 2016-365

Fourniture et mise en œuvre de produits de marquage routier - Appel d'offres ouvert - Autorisation de signature

Monsieur Patrick PUJOL présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le rapport de présentation :

Bordeaux Métropole, dans le cadre de ses compétences, met en œuvre sur le territoire métropolitain la signalisation horizontale telle que prescrite par les maires au titre de leur pouvoir de police et en assure l'entretien.

Afin d'assurer la fourniture et la mise en œuvre des produits de marquage routier dans les conditions optimales de rapidité et d'efficacité, il est apparu opportun, conformément à l'article 77 du Code des marchés publics, de couvrir tous les besoins avec des marchés à bons de commande, le nombre et la fréquence de ces besoins ne pouvant être définis précisément à l'avance.

Prévus en 4 lots géographiques afin de garantir une bonne souplesse de réalisation et la disponibilité des moyens pour des besoins concomitants, ces marchés seront exécutés sous forme de bons de commande pour une période initiale de 1 an à compter de la notification des marchés. Ces marchés peuvent être reconduits par périodes successives de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans.

Les prestations feront l'objet de marchés avec minimum et sans maximum. Ils seront passés en application des articles 33-3^{ème} alinéa et 57 à 59 du Code des marchés publics et conformément à l'article 77.

Le montant total des commandes pour la durée initiale de 1 an des marchés est défini comme suit :

LOT	DESIGNATION	MONTANT EN EUROS H.T (minimum).	
1	Fourniture et mise en œuvre de produits de marquage routier sur la commune de Bordeaux	500 000,00	
2	Fourniture et mise en œuvre de produits de marquage routier sur les communes de : Ambarès, Ambès, Artigues, Bassens, Bègles, Bouliac, Carbon-	300 000,00	

	Blanc, Cenon, Floirac, Lormont, Saint-Louis de Montferrand, Saint-Vincent de Paul, Talence et Villenave d'Ornon		
3	Fourniture et mise en œuvre de produits de marquage routier sur les communes de : Gradignan, Le Haillan, Mérignac, Pessac et Martignas	500 000,00	
4	Fourniture et mise en œuvre de produits de marquage routier sur les communes de : Blanquefort, Le Bouscat, Bruges, Eysines, Parempuyre, Saint-Aubin de Médoc, Saint-Médard en Jalles et le Taillan Médoc	300 000,00	

Les montants seront identiques pour chaque période de reconduction du marché. Compte tenu des montants en jeu sur une durée de 4 ans, l'appel d'offres a fait l'objet d'une publicité au niveau européen.

Le financement est prévu au budget principal.

Les dépenses résultant des opérations concernées par ces marchés seront imputées sur les crédits ouverts au budget concerné des exercices 2016, 2017, 2018, 2019, 2020 :

- chapitre 23 – article 23 152 – fonction 847 – et chapitre 011 – article 615231- fonction 847 du budget principal

A l'issue de cette procédure, la Commission d'appel d'offres réunie le 9 juin 2016 a décidé d'attribuer le marché correspondant :

- lot 1 au groupement SIGNATURE/SOLAYA/SIGNALAX pour un montant de 173.425,29 € HT
- lot 2 au groupement SIGNATURE/SOLAYA/SIGNALAX pour un montant de 97.125,49 € HT
- lot 3 au groupement AXIMUM/SOLTECHNIC pour un montant de 94.799,92 € HT
- lot 4 au groupement AXIMUM/SOLTECHNIC pour un montant de 124.839,90 € HT

Ces marchés couvrent les besoins en matière de fourniture et de mise en œuvre de produits de marquage routier des différentes directions de Bordeaux Métropole.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code des marchés publics, en ses articles 77-1, 33-3^{ème} alinéa et 57 à 59,

VU l'avis de la Commission d'appel d'offres en date du 9 juin 2016,

VU l'avis de la Commission Infrastructures routières et ferroviaires en date du 9 juin 2016,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE dans le cadre de ses compétences, Bordeaux Métropole doit mettre en œuvre la fourniture de produits de marquage routier ;

CONSIDERANT QUE par sa décision en date du 9 juin 2016 la Commission d'appel d'offres a attribué les marchés portant sur la fourniture et mise en œuvre de produits de marquage routier :

- lot 1 au groupement SIGNATURE/SOLAYA/SIGNALAX,
- lot 2 au groupement SIGNATURE/SOLAYA/SIGNALAX,

- lot 3 au groupement AXIMUM/SOLTECHNIC,
- lot 4 au groupement AXIMUM/SOLTECHNIC,

CONSIDERANT QU'il y a lieu d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché avec cette entreprise ;

DECIDE

Article 1 : Monsieur le Président est autorisé à signer le marché « Fourniture et mise en œuvre de produits de marquage routier » :

- lot 1, au groupement SIGNATURE/SOLAYA/SIGNALAX qui a émis l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant estimatif de 173.425,29 HT (soit 208.110,35 € TTC)
- lot 2, au groupement SIGNATURE/SOLAYA/SIGNALAX qui a émis l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant estimatif de 97.125,49 HT (soit 116.550,59 € TTC)
- lot 3, au groupement AXIMUM/SOLTECHNIC qui a émis l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant estimatif de 94.799,92 HT (soit 113.759,90 € TTC)
- lot 4, au groupement AXIMUM/SOLTECHNIC qui a émis l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant estimatif de 124.839,90 HT (soit 149.807,88 € TTC).

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à prendre toute décision relative à l'exécution et au règlement des présents marchés.

Article 3 : Les dépenses résultant des présents marchés seront imputées sur les crédits ouverts du budget principal, chapitre 23, article 23152, fonction 847, des exercices 2016, 2017, 2018, 2019, 2020 et chapitre 011, article 61523, fonction 847 de l'exercice 2016.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 24 juin 2016

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 29 JUIN 2016	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 29 JUIN 2016	le Vice-président,
	Monsieur Patrick PUJOL